

Habitat insalubre

P. 8

Une maison fermée à Guingamp

L'

écho

1,20 €

N° 3323 du 19
au 25 déc 2012

de l'armor et l'argoaat

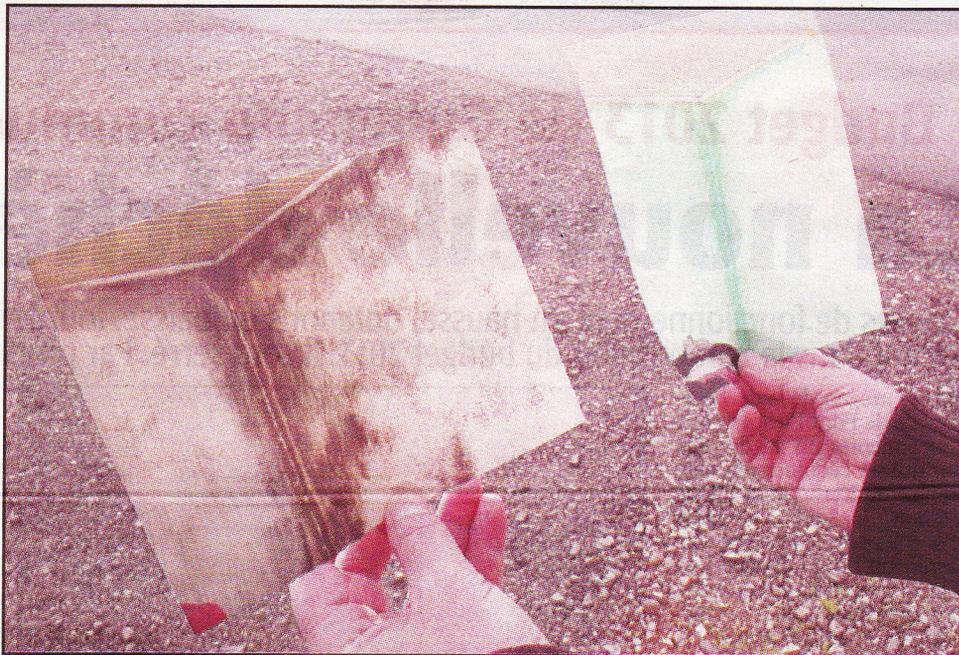
► Lutte contre l'habitat indigne

Le propriétaire devra arrêter de louer

La petite maison, à l'arrière de la gare, a été reconnue impropre à l'habitation. Le propriétaire doit trouver une solution pour reloger la locataire. L'Association de lutte contre l'habitat indigne (Alchi) est passée par là.

Recouverte de moisissures, la cloison est en partie éventrée. Un interrupteur détaché du mur laisse apparaître des fils électriques... En septembre dernier, Jean-Luc Galonnier, fondateur d'Alchi, décrivait, photo à l'appui, le quotidien d'une habitante de la rue Laurens de la Barre. Cette femme d'une cinquantaine d'années, vivant seule, avait fait appel aux services de l'association.

Alertée, l'Agence régionale de santé est venue sur place constater l'état du logement d'une petite trentaine de mètres carrés loué 320 euros. Le verdict n'a pas tardé. Confirmé par arrêté préfectoral. Le propriétaire est, aujourd'hui, mis en demeure « *de faire cesser la situation de mise à disposition aux fins d'habitation du dit local impropre par nature à l'habitation* ». Pour éviter toute nouvelle occupation, les ouvertures devront être condamnées par des moyens efficaces, et les compteurs d'eau et d'électricité fermés. Le propriétaire doit aussi assurer le relogement de sa locataire.



■ Entre ces deux photos, le propriétaire a tenté de cacher la misère par un coup de pinceau. Pas suffisant pour tromper les experts de l'Agence régionale de santé qui ont jugé le logement impropre à l'habitation.

relatif à des locaux impropres à l'habitation dans le département », commente Jean-Luc Galonnier. Le cas guingampais diffère toutefois des précédents. « *Ce logement était loué par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Nous allons d'ailleurs la signaler à la préfecture.* »

D'autres dossiers sont sous le coude de l'association.

« *Nous sommes de plus en plus sollicités et nous ne pouvons plus laisser faire des choses comme ça. Nous souhaitons le renforcement immédiat des effectifs de l'Agence régionale de santé. Car ce sont ses experts qui sont les piliers de cette lutte* », estime Jean-Luc Galonnier.

En attend, le président d'Alchi a participé, il y a quelques

semaines, au tournage d'un reportage sur l'habitat indigne. Il sera diffusé dans le cadre de l'émission *Envoyé Spécial*, sur France 2, courant janvier. « *Nous avons aussi été contactés par le magazine Complément d'Enquête, sur la même chaîne. Il s'intéresse également à notre lutte* », apprécie le président d'Alchi.

Fanch LE PIVERT

■ **Envoyé Spécial**
en janvier

« *C'est la troisième fois en un peu plus d'un an que nous obtenons un arrêté préfectoral*